

Informations clés pour l'investisseur

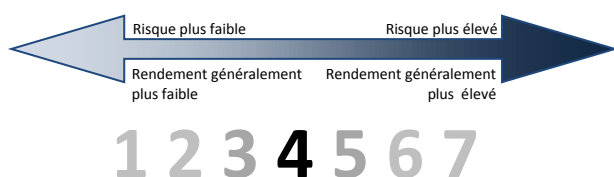
Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Cheyne Convertibles Absolute Return Fund (le « Fonds »), un compartiment de Cheyne Select UCITS Fund plc Catégorie I2 (€) ISIN : IE00B66KDQ29

Objectifs et politique d'investissement

- Le Fonds a pour objectif de réaliser une plus-value élevée à long terme quelles que soient les conditions de marché.
- Le Fonds investira principalement dans un portefeuille diversifié de Titres convertibles (obligations et titres de capital qui peuvent être échangés ou convertis en actions ordinaires) sélectionnés après une analyse rigoureuse de la situation financière de l'émetteur et de la performance attendue de l'action en laquelle ils peuvent être convertis.
- Le Fonds peut également investir dans des obligations (émises par des États ou des entreprises) et des actions ainsi que des fonds monétaires ou des fonds négociés en bourse (jusqu'à 10 % de la valeur nette d'inventaire « VNI »).
- En ayant recours à des Dérivés, le Fonds peut obtenir une exposition à l'investissement sous-jacent plus importante que s'il avait directement investi dessus (« Effet de levier »), dans la limite de 600 % de la VNI.
- Le Fonds utilisera des Dérivés (instruments dont la valeur est indexée sur la performance d'un autre actif financier, indice ou investissement) à des fins d'investissement et pour protéger contre les fluctuations des prix des actifs, des taux de change ou des taux d'intérêt.
- Les titres dans lesquels le Fonds investit peuvent être de toutes les qualités de crédit et être émis par des entreprises de tout secteur, toute région ou toute capitalisation boursière, dans la mesure où les titres émis sur des marchés émergents ne représentent pas plus de 30 % de la VNI du Fonds.
- Les revenus obtenus par le Fonds (après déduction des frais) ne seront pas distribués aux investisseurs mais ils seront accumulés dans la VNI du Fonds.
- Les investisseurs peuvent acheter des actions ou demander leur rachat chaque jour durant lequel les banques sont ouvertes à Londres (« Jours ouvrables »), avec un délai de préavis d'un Jour ouvrable pour l'achat et de quatre Jours ouvrables pour les rachats.
- Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 2 (deux) à 4 (quatre) ans.
- Pour obtenir des informations complètes sur les objectifs et la politique d'investissement, ainsi que sur les politiques de souscription et de rachat, veuillez vous reporter au supplément du Fonds.

Profil de risque et de rendement



Le Fonds est classé dans la catégorie 4 car il investit principalement dans des Titres convertibles et des Dérivés, ce qui peut entraîner des fluctuations de la VNI plus fortes que si le Fonds n'investissait que dans des obligations.

- Cette note est calculée sur la base de données historiques et peut ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. La catégorie de risque n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le Fonds n'offre aucune protection du capital ni aucune garantie de rendement.
- Pour en savoir plus, veuillez vous reporter à la section du prospectus intitulée « Facteurs de risque ».

Dans la poursuite de son objectif d'investissement, le Fonds sera exposé à des risques supplémentaires, y compris, mais sans s'y limiter :

L'Effet de levier peut amplifier les gains et les pertes, en particulier dans des périodes de conditions de marché anormales et défavorables.

Certains Dérivés peuvent entraîner des gains ou des pertes supérieures au montant initial investi.

Une partie liée par contrat avec le Fonds peut faillir à ses obligations ou faire faillite, pouvant ainsi exposer le Fonds à une perte financière.

Les actifs du Fonds peuvent être généralement achetés et vendus rapidement dans des conditions de marché normales. Cependant, en raison d'un nombre d'acheteurs et de vendeurs insuffisant, un actif ou un actif sous-jacent dans le cas des Titres convertibles et des Dérivés peut ne pas s'échanger rapidement dans des conditions de marché anormales, ce qui peut donner lieu à des difficultés pour l'acheter ou le vendre à un prix avantageux.

Les Titres convertibles exposent le Fonds au risque que l'émetteur de la portion à revenu fixe du titre manque à ses obligations ainsi qu'à la performance de l'action sous-jacente en laquelle il peut être converti.

Le Fonds s'efforcera de couvrir le risque de change des Catégories non libellées en euros. Il n'y a aucune garantie que la couverture fonctionnera.

Frais du Fonds

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant.
Frais de sortie	3,0 %
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant le versement des produits de votre investissement.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	2,35 %
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances spécifiques	
Commission de performance	15 % de la portion de la VNI de la Catégorie dépassant le taux EURIBOR à 3 mois pour la période (« seuil ») et la VNI précédente la plus élevée atteinte par la Catégorie (« high-water mark »). En ce qui concerne la commission de performance, toute sous-performance par rapport à la valeur des actions à la date de l'investissement ou du dernier versement d'une commission de performance doit être récupérée avant de pouvoir exiger une nouvelle commission de performance. La commission de performance payée en 2017 s'élevait à 0,74 % de la VNI de la Catégorie.
Commission de conversion	5 %

Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts de gestion du Fonds, y compris ses coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

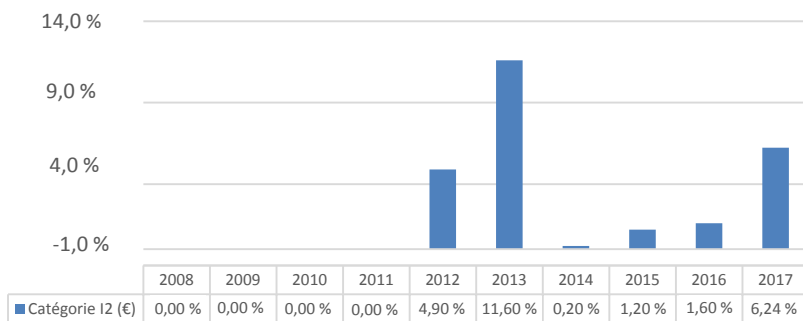
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont les montants maximums. Dans certains cas, vous pourriez payer moins – veuillez consulter votre conseiller financier pour en savoir plus à ce sujet. Les Administrateurs n'ont pas actuellement l'intention de facturer des frais de sortie. Ils sont toutefois libres de le faire.

Le montant des frais courants indiqué est calculé à partir des frais pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut les commissions de performance telles que décrites ci-dessous et les frais de transaction de portefeuille, sauf dans le cas de frais d'entrée/sortie payés par le Fonds lors de l'achat ou de la vente d'actions d'autres fonds. Les frais de transaction s'élevaient à 2,04 %.

Les Administrateurs sont habilités à percevoir des frais de conversion allant jusqu'à 5 % de la VNI par action qui sera émise dans le compartiment de la Société faisant l'objet de la demande de conversion.

Pour de plus amples informations sur les frais et les commissions, veuillez vous reporter aux sections « Frais et dépenses » du supplément du Fonds et du prospectus, disponibles sur le site www.cheynecapital.com, ou auprès de Cheyne Capital Investor Relations à l'adresse IR@cheynecapital.com ou par téléphone au +44 (0) 207 968-7380.

Performance passée



Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Les rendements réels et les évolutions peuvent être très différents de ceux exprimés ou sous-entendus ici. Les investissements qui ne sont pas libellés dans la devise de référence du Fonds peuvent être exposés à des fluctuations des taux de change. Ces résultats reflètent la performance courante des actions de Catégorie I2 (€), pour chaque année civile complète pendant laquelle des actions ont été vendues, après déduction de toutes les commissions et en euros. Elle n'inclut pas les frais d'entrée ou de sortie éventuels. Le Fonds a été agréé en septembre 2009 et a commencé à émettre des actions de Catégorie I2 € en décembre 2011.

Informations pratiques

- Ces Informations clés pour l'investisseur sont représentatives des autres catégories d'actions suivantes du Fonds : Catégories I1 (US\$), I3 (£) et I4 (CHF). Concernant les commissions de performance ci-dessus, la devise de la catégorie d'actions détermine la devise du taux interbancaire à 3 mois utilisé comme seuil.
- Le dépositaire du Fonds est Citi Depository Services Ireland Designated Activity Company.
- Le Gestionnaire d'investissement du Fonds est Cheyne Capital Management (UK) LLP, qui est réglementé par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni.
- Le Fonds est un compartiment de Cheyne Select UCITS Fund plc (la « Société »), une société d'investissement à capital variable à responsabilité séparée entre les compartiments. Cela signifie que les actifs du Fonds, y compris votre investissement, ne peuvent être utilisés pour payer les dettes d'autres compartiments de la Société.
- Vous trouverez plus d'informations sur le Fonds, dont les derniers cours des actions, le prospectus actuel de la Société et le dernier supplément du Fonds, ainsi que des informations sur d'autres catégories d'actions du Fonds et compartiments de la Société sur le site www.cheynecapital.com ; des informations complémentaires, dont les rapports et les comptes de la Société (y compris le Fonds), sont disponibles auprès de Cheyne Capital Investor Relations à l'adresse IR@cheynecapital.com ou par téléphone au +44 (0) 207 968-7380. Tous les documents sont disponibles gratuitement en anglais.
- Le Fonds est soumis à la législation fiscale irlandaise, ce qui peut avoir un impact sur votre situation fiscale personnelle en tant qu'investisseur dans le Fonds. Les investisseurs devraient consulter leurs propres conseillers financiers avant d'investir dans le Fonds.
- Les investisseurs pourront échanger ces actions contre des actions d'une autre catégorie d'actions du Fonds ou contre des actions d'un autre compartiment de la Société en soumettant le formulaire d'échange approprié à l'Agent administrateur, SS&C Financial Services (Ireland) Limited. Pour en savoir plus sur les échanges, veuillez consulter la section intitulée « Conversion d'actions » du prospectus. Des frais d'échange peuvent s'appliquer.
- La responsabilité de la Société ne peut être engagée sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.
- De plus amples informations concernant la politique de rémunération du Fonds, en ce compris tous les éléments exigés, sont disponibles sur le site www.cheynecapital.com et un exemplaire papier est disponible sans frais et sur demande.
- Le représentant en Suisse est ACOLIN Fund Services AG, Affolternstrasse 56, CH-8050 Zurich. L'agent payeur en Suisse est la Banque Cantonale de Genève, 17 quai de l'Île, CH-1204 Genève. Le prospectus, le Document d'informations clés pour l'investisseur, les statuts et les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement auprès du représentant.

Ce Fonds est agréé en Irlande et réglementé par la Banque centrale d'Irlande.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19 février 2018.